



## Réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture :

### **Plus fragilisés que jamais, les éleveurs de ruminants demandent à l'Etat de tenir ses engagements.**

**A quelques jours des arbitrages gouvernementaux concernant les modalités d'indemnisation permises par les outils assuranciers et la solidarité nationale visant à mieux protéger les agriculteurs contre les risques climatiques, les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins, qui subissent actuellement les conséquences de l'épisode de sécheresse historique de cet été, rappellent leurs exigences. Des exigences qui correspondent, pour la plupart, aux engagements pris par l'Etat auprès d'eux à l'occasion du débat législatif sur ce sujet.**

C'est dans une réalité bien tangible que se concrétisera, dans les prochains jours, la réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture, engagée depuis plusieurs mois. Car les conséquences du « risque climatique », les éleveurs de ruminants les subissent, cette année encore, de plein fouet : la sécheresse qui vient de toucher toute la France se traduit, dans leurs élevages, par une forte baisse de production de lait et de viandes... mais aussi par une perte de fourrages qui devra être compensée par des achats supplémentaires, donc une explosion des charges.

Et malheureusement, les éleveurs de ruminants le savent bien : cette « double peine » - baisse de la production et augmentation des charges - infligée par la sécheresse, ils la subiront de plus en plus fréquemment. C'est la raison pour laquelle plus que jamais, ils demandent à l'Etat de tenir ses engagements pour les armer face au changement climatique et leur permettre de maintenir, sur notre territoire, des exploitations d'élevage herbager et de polyculture-élevage, dont les atouts en matière de durabilité ne sont plus à démontrer.

C'est d'ailleurs avec la détermination de maintenir en vie ces systèmes de production durables, qui produisent de l'alimentation tout en façonnant des paysages et protégeant la biodiversité, que l'Etat avait fait des annonces fortes au printemps dernier, en insistant sur la nécessité de s'appuyer sur la « solidarité nationale » pour atteindre cet objectif.

Concrètement, les éleveurs de bovins, d'ovins et de caprins, demandent :

- **Un déclenchement de l'assurance, pour la prairie, dès 20% de pertes constatées et une prise en charge à 70% par l'Etat du coût de l'assurance.**
- **Un déclenchement de la solidarité nationale, pour la prairie, dès 30% de pertes et une indemnisation au niveau maximal possible : 90% des pertes pour les assurés et de 45% des pertes pour les non assurés.**
- **Un recours possible aux expertises de terrain** pour évaluer les pertes, à une heure où le manque de fiabilité des « indices » satellites pour refléter la réalité des situations est encore criant.

Au regard de l'accélération brutale de la baisse de production de lait et de viandes aggravée par la sécheresse de cet été, la prise en compte, par l'Etat, de l'ensemble de ces exigences est la seule réponse à même d'inciter les éleveurs à mieux se protéger contre les aléas climatiques, tout en tenant ses engagements politiques en matière de souveraineté alimentaire et de transition agroécologique.